



Bobigny, le 04 août 2017

## LE PREFET COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### **Société SNEM à MONTREUIL**

A la suite de la plainte de riverains à l'encontre de la Société Nouvelle d'Eugénisation du Métaux (SNEM) et des inquiétudes sur un possible impact sanitaire des activités de l'usine, l'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection approfondie du site le 11 juillet dernier. Cette visite a porté une attention particulière aux motifs de la plainte.

Ces dernières années, le site a fait l'objet d'un suivi régulier par les services de l'État. Chacune des plaintes et signalements dont le site a fait l'objet a ainsi donné lieu à un contrôle, la plupart du temps inopiné, du respect de la réglementation et à des demandes d'action auxquelles l'exploitant a répondu.

L'inspection du 11 juillet 2017 était une inspection approfondie d'une durée d'une journée, pour laquelle l'exploitant était prévenu afin de pouvoir se rendre disponible et répondre aux demandes de l'équipe d'inspection. L'ensemble des prescriptions applicables a ainsi pu être contrôlé. Plusieurs non-conformités ont été constatées, parmi lesquelles trois sont jugées plus significatives. Le préfet a ainsi mis en demeure l'exploitant de se mettre en conformité vis-à-vis de ses conditions de stockage et d'élimination des déchets, ainsi que de son système de ventilation, dans un délai maximal de 3 mois. L'exploitant a transmis le 31 juillet 2017 un plan d'actions à la préfecture afin de remettre ses installations en conformité avec la réglementation.

Pour s'assurer du respect des normes sanitaires pour les employés et les riverains, en particulier les enfants des écoles avoisinantes et les personnels d'enseignement, deux campagnes de mesures de qualité de l'air sont réalisées. La préfecture a missionné le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP) afin de procéder à une campagne de mesures de l'air ambiant, aux exutoires et à proximité de l'entreprise. La réalisation de cette campagne de mesures a été sollicitée avant l'arrêt temporaire de l'entreprise pour fermeture estivale. Le maire de Montreuil a fait réaliser, pour sa part, des mesures de qualité de l'air ambiant dans les groupes scolaires Jules Ferry 1 et 2 et Anne Franck.

Par ailleurs, afin de déterminer si un lien peut être établi entre les activités de la SNEM et les cas de leucémie signalés, une enquête épidémiologique est diligentée par la Cellule d'Intervention en Région de Santé publique France (CIRE) à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS). La première étape de cette enquête consiste à valider le signalement rapporté, en application d'un protocole national.

Dès le début du mois de septembre, une réunion sera organisée par le préfet, en lien avec le maire de Montreuil. Elle réunira les parties prenantes aux dossiers pour une information complète sur les résultats obtenus.

#### **Contact Presse :**

Service de communication – 0141606035  
[communication@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:communication@seine-saint-denis.gouv.fr)